

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nombre de membres :

en exercice : 13

Présents : 7

Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt cinq

Le vingt-trois juin

le Conseil d'Administration d'Arzon Evénements

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Bellevue, sous la présidence de MME GAUVAIN, présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration :

Le vingt mai deux mille vingt cinq

PRESENTS : F. GAUVAIN, JC VERDONCK, B. DERENEVILLE, M. BRICOTTE,
C.PROVOST, E. REMINEL, M. EYMOND,

ABSENTS : C. LECLERC, J. SAUVAGET, PL. KERINO, C. PELLISSIER, A. GIARD, JM
GAUTER

Objet : Budgets 2025 – Décisions modificatives n° 1 et n°2

Suite au vote du budget au Conseil d'administration du 25 mars 2025, délibération I-2025-4, le Centre des Finances publiques a détecté quelques anomalies au niveau des imputations budgétaires en section d'investissement. Le Centre des Finances nous demande de procéder aux modifications budgétaires présentées dans les annexes jointes.

VU l'exposé de Monsieur le Directeur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↳ ADOPTE les décisions de modification du budget principal et du budget annexe comme exposé en annexe

↳ DONNE MANDAT au Directeur pour poursuivre cette décision.

Fait et délibéré à ARZON, le 23 juin 2025

Publiée, affichée le 26 juin 2025

Certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture
en date du 7 juillet 2025

La Présidente,


F. GAUVAIN

BC71000 – BUDGET PRINCIPAL ARZON EVENEMENTS

Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 1

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2181 OPFI	364,56		
D I 21 2182 OPNI	4 000,00		
D I 21 2183 OPNI	5 000,00		
D I 21 2184 OPFI	5 000,00		
D I 21 2188 OPNI	5 000,00		
R I 040 2805 OPFI (ordre)	237,40		
R I 040 28181 OPFI (ordre)	1 000,00		
R I 040 28182 OPFI (ordre)	1 000,00		
R I 040 28183 OPFI (ordre)	1 000,00		
R I 040 28184 OPFI (ordre)	1 000,00		
R I 040 28188 OPFI (ordre)	1 000,00		
R I 10 1068 OPFI	14 127,16		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	19 364,56	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	19 364,56	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

BC71000 – BUDGET ANNEXE : CINEMA LA LOCOMOTIVE

Décision modificative n°1 (Crédit supplémentaire)

Description : Décision Modificative 1

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 2181 OPNI	15 000,00		
D I 21 2183 OPNI	10 000,00		
D I 21 2184 OPFI	10 000,00		
D I 21 2188 OPNI	4 788,00		
R I 040 28181 OPFI (ordre)	788,00		
R I 10 1068 OPFI	39 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	39 788,00	
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	39 788,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Nombre de membres :en exercice : **13**Présents : **7**Pouvoirs : **0**

L'an deux mille vingt cinq

Le vingt-trois juin

le Conseil d'Administration d'Arzon Evénements

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Bellevue, sous la présidence de MME GAUVAIN, présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration :

Le vingt mai deux mille vingt cinq

PRESENTS : F. GAUVAIN , JC VERDONCK, B. DERENEVILLE, M.BRICOTTE,

C.PROVOST, E.REMINEL, M.EYMOND,

ABSENTS : C.LECLERC, J.SAUVAGET, PL.KERINO, C.PELLISSIER, A.GIARD, JM

GAUTER

Objet : Budget 2025 - Admission en non-valeur de titres de recettes année 2018, 2019, 2020

Monsieur le trésorier fait état de recettes en 2018, 2019 et 2020 non recouvrées par ses services et sollicite le conseil d'administration afin qu'il délibère pour l'admission en non-valeur d'un montant de 434 €.

Monsieur le trésorier a épuisé tous les moyens en sa possession pour encaisser les sommes dues.

Par conséquent, le directeur propose de statuer sur l'admission en non-valeur des titres concernés pour un montant de 434 €. Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6541 du budget primitif 2025.

VU la délibération I-2025-4 du 25/03/2025, portant approbation du budget primitif 2025,

VU l'exposé de Monsieur le Directeur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

↳ ADOPTE la décision d'admettre en non-valeur la somme de 434 €.

↳ DONNE MANDAT au Directeur pour poursuivre cette décision.

Fait et délibéré à ARZON, le 23 juin 2025

Publiée, affichée le 26 juin 2025

**Certifiée exécutoire par sa transmission en préfecture
en date du 7 juillet 2025**

La Présidente,


F. GAUVAIN